

ACCORD SUR LE TRANSPORT AÉRIEN
ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA,
ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL D'AUTRICHE

ARTICLE

TITRE

1	Définitions
2	Octroi des droits
3	Autorisations
4	Révocation, suspension et limitation des autorisations
5	Application des lois
6	Reconnaissance des certificats, brevets et licences
7	Sécurité de l'aviation
8	Droits de douane et autres droits et frais
9	Utilisation des aéroports et installations
10	Capacité
11	Tarifs
12	Rupture de charge
13	Ventes et transfert de fonds
14	Taxation
15	Représentants des entreprises de transport aérien
16	Applicabilité aux vols nolisés
17	Statistiques
18	Conventions multilatérales
19	Consultations; modifications de l'Accord
20	Règlement des différends
21	Dénonciation
22	Titres
23	Enregistrement auprès de l'OACI
24	Entrée en vigueur